



---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**OPERATION GRAND SITE DE LA COMBE D'ARC**  
**REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR DES ABORDS DU PONT D'ARC**  
Fonctionnement du Grand Site pendant la saison 2023

17 mars 2023

---

*Ce printemps, l'Opération Grand Site de la Combe d'Arc franchit une nouvelle étape avec la finalisation de l'aire de stationnement et de retournement des autocars en cœur de site. Cet équipement paysager s'accompagne d'une reconfiguration temporaire du parking visiteurs dans l'attente de l'aménagement définitif. L'ensemble sera mis en service à l'occasion du week-end de Pâques 2023.*

Cette étape de transition appelle des adaptations pour mieux informer, faciliter l'accès et renforcer les services proposés aux visiteurs. **On vous dit tout ici :**

⇒ **Aire de stationnement et de retournement des autocars**

L'aire de stationnement des autocars accueillera jusqu'à 4 autocars simultanément.

⇒ **Espaces piétons et emplacements deux roues**

Cet aménagement paysager comprendra également des espaces piétons, 60 stationnements vélo et un parking pour les véhicules deux roues motorisés.

⇒ **Parking temporaire visiteur « P2 - Pont d'Arc – Méandre »**

Dans le même temps, à partir du week-end de Pâques, un parking temporaire visiteurs « **P2 - Pont d'Arc – Méandre** » d'une capacité de 140 véhicules sera accessible en lieu et place du stationnement actuel. L'accès à ce parking sera limité aux véhicules dont la hauteur est inférieure à 1,90 m. et empruntera la voie d'accès de l'aménagement définitif. A l'intérieur de cet aménagement la circulation se fera en sens unique. Le stationnement sera payant tous les jours de 10h à 19h30 du 18 mai (Ascension) au 30 septembre.



Il est rappelé l'existence à proximité du parking visiteurs « **P3 - Pont d'Arc – Belvédère** » d'une capacité de 80 véhicules et 5 autocars, aménagé en 2017. Le stationnement s'y effectue selon les mêmes conditions que pour le P2. Ce parking est accessible à tous les véhicules y compris les camping-cars pour le stationnement en journée.

⇒ **Navette du Pont d'Arc**

Le service de la **navette gratuite du Pont d'Arc** est renforcé. Son fonctionnement est prévu avec une amplitude de service quotidienne de 10h à 19h30 et une rotation toutes les 20 minutes :

- Du 18/05 au 21/05 (Ascension)
- Du 27/05 au 29/05 (Pentecôte)
- Du 01/07 au 03/09 -> service 7j/7

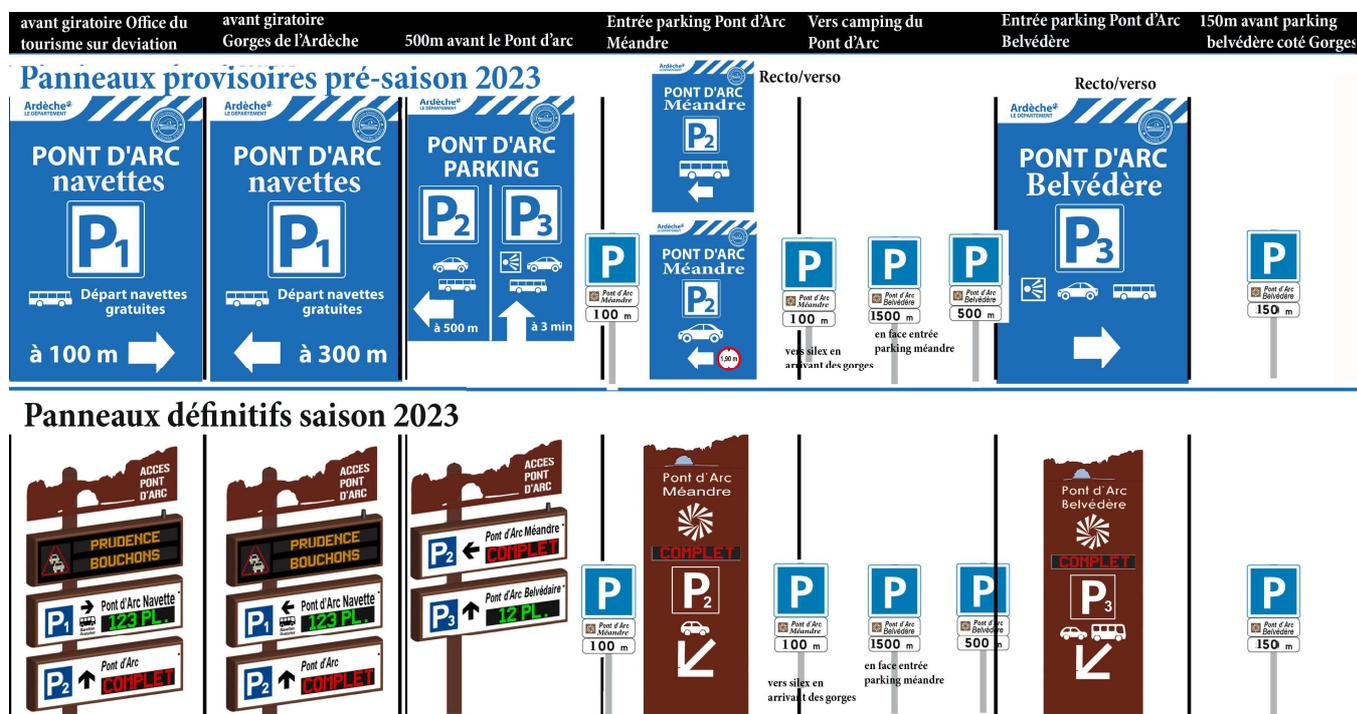
Les week-ends de juin et septembre, la rotation se fera toutes les 40 minutes.

Le départ de cette navette s'effectue depuis le parking « **P1 Pont d'Arc – Navette** » situé à proximité de l'Office du Tourisme.

⇒ **Signalisation et information des visiteurs**

Une signalisation temporaire de pré-saison sera placée en amont et en aval des aménagements le long de la route départementale entre Vallon-Pont-d'Arc et le hameau de Châmes.

Le dispositif définitif comportera une signalétique dynamique ainsi qu'une signalisation directionnelle à destination des piétons.



En complément, **un outil de prévision d'affluence** sera opérationnel pour le mois de juin. S'appuyant sur des données transmises via des capteurs positionnés entre Vallon-Pont-d'Arc et le parking P3 et sur l'analyse annuelle de la fréquentation. Il permettra de donner une **météo de la fréquentation** du site afin de permettre aux visiteurs de préparer leur visite.

L'outil sera disponible sous un format digital depuis le site de l'Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc ainsi que sur les sites internet et réseaux sociaux des acteurs de l'OGS, et mis à disposition des professionnels du tourisme. Il s'agit d'**une avancée significative et innovante dans la gestion de la fréquentation du site.**

**L'Opération Grand Site de la Combe d'Arc est pilotée par le Département de l'Ardèche, en lien avec l'Etat, et en partenariat avec le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, la Commune de Vallon Pont d'Arc et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**